



PROJET PEDAGOGIQUE ALAE HARMONIE – REBATEL
2025/2026

Sommaire

Sommaire	2
I. Présentation d'un projet pédagogique	3
II. L'organisateur (MJC Sans Souci).....	3
Le secteur Enfance-Jeunesse.....	3
II. Le périscolaire.....	4
III. Le périscolaire Harmonie Rebatel	6
2. L'équipe périscolaire	6
3. Fonctionnement	7
Les inscriptions et tarifs.....	10
Conclusion	10

I. Présentation d'un projet pédagogique

Un projet pédagogique est une déclinaison du projet éducatif du territoire dont les axes éducatifs sont :

- ✓ L'éducation à la transition écologique
- ✓ L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice
- ✓ L'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive

Dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM), il permet d'organiser et de structurer l'activité. Il est élaboré par le directeur de l'accueil, en concertation avec l'équipe pédagogique et permet d'énoncer de manière claire et précise comment l'on souhaite accueillir l'enfant au sein de la structure et les objectifs pédagogique que l'on souhaite attendre sur la période de validité du projet. « La pédagogie est un ensemble de méthodes permettant de guider un enfant, une personne, dans ses apprentissages. La pédagogie s'intéresse tout particulièrement à l'apprenant et à la manière dont il va apprendre. » www.eduquer-respect.fr

II. L'organisateur (MJC Sans Souci)

La MJC Sans Souci est une association loi 1901 affiliée au réseau R2AS (Réseau Rhône, Ain, Saône), créée depuis le 3 mai 2022 sur le 3^{ème} arrondissement de Lyon et plus spécifiquement pour les quartiers Dauphiné Lacassagne, Vilette et Paul Bert.

La MJC Sans Souci est née de la volonté des habitants du quartier de se rencontrer et d'avoir un lieu convivial. Elle construit son projet associatif dans une démarche d'éducation populaire.

Globalement la MJC se donne comme orientation les points suivants :

- ✓ Développer une vie associative participative et qui fasse une place à tous et à toutes.
- ✓ Rendre possible la rencontre, la découverte, l'échange et le partage des cultures artistiques, sportives, spirituelles, politiques, d'origines, de genres et de classes sociales en favorisant des débats sur des sujets de société
- ✓ Interconnecter les acteurs et actrices, collectifs et associations locales
- ✓ Être un lieu ressource pour l'implication des habitants et des habitantes en écoutant et en accueillant les idées, les rêves et colères

Le secteur Enfance-Jeunesse

Le périscolaire est un pôle du secteur Enfance-Jeunesse. Le projet du secteur Enfance-Jeunesse est en cours de définition, les orientations envisagées sont les suivantes :

- ✚ Permettre aux enfants de découvrir leur territoire et de se l'approprier
- ✚ Permettre aux enfants de communiquer et de s'exprimer au travers d'activités artistiques (arts plastiques, les arts de l'expressions, les arts de la scène etc...)
- ✚ Sensibiliser les enfants sur les questions liées à la discrimination et à l'équité
- ✚ Développer la coopération pour prévenir les conflits et renforcer le collectif
- ✚ Développer la coopération pour prévenir les conflits et renforcer le collectif

II. Le périscolaire

Les orientations du périscolaire

Afin de répondre aux besoins du quartier Sans Souci, la MJC s'est vu confier, en partenariat avec la Ville de Lyon, la gestion des ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) du groupe scolaire Montbrillant et du groupe scolaire Harmonie-Rebatel.

Les ALAE participent pleinement au bien-être et au développement des enfants et constituent de véritables temps éducatifs complémentaires aux apprentissages scolaires et à la vie familiale.

Les missions du directeur de l'ALAE :

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant et de son équipe
- Il est garant de la réglementation en vigueur
- Il s'occupe de la gestion administrative et financière
- Il élabore le projet pédagogique et veille à son application
- Il contribue au recrutement des animateurs, à leur formation, et à leurs évaluations
- Il assure le rôle d'assistant sanitaire, vérifie la pharmacie et s'assure que les carnets de soin soient à jour
- Il communique avec les familles
- Il veille à la bonne entente entre tous les publics
- Il assure la gestion de son équipe d'animation
- Il veille au suivi de l'équipe d'animation (diplômé-e-s/stagiaires) et au respect des objectifs fixés dans le projet pédagogique

Les missions de l'équipe d'animation sont :

- Respecter la législation relative aux accueils de loisirs collectifs de mineurs
- Être garante de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant
- Connaître les enfants concernés par un PAI (protocole d'accueil individualisé)
- Ne pas mettre des photos d'enfants sur les réseaux sociaux
- Elaborer un projet d'animation avec des objectifs en cohérence avec le projet pédagogique
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Prendre en compte chaque individu (enfant et adulte), aucune forme de discrimination ne sera acceptée qu'elle soit liée au genre, à l'orientation sexuelle, à l'ethnicité, aux croyances et au physique
- Faire preuve d'adaptabilité
- Être exemplaire, faire attention à son vocabulaire, mais aussi à son attitude et avoir une tenue adéquate à ses fonctions
- Participer aux réunions de préparation et aux réunions de bilan
- Construire une relation avec les familles
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs

Les Directeurs périscolaires des groupes scolaires Harmonie Rebatel et Montbrillant ont co-construit les projets pédagogiques des deux groupes scolaires. Ils ont défini des objectifs qui sont amenés à être adaptés en fonction de leurs publics et des équipes d'animations respectives.

Ses objectifs sont :

Objectif généraux	Objectifs opérationnel	Moyens
Favoriser un environnement propice à la vie en collectivité	Adapter les espaces et les organisations en fonction des besoins des enfants	
	Permettre à chaque individu de trouver sa place dans son environnement	
	Développer une relation de confiance avec les différents acteurs	
Développer sa curiosité	Donner accès à la culture et aux cultures au sein de l'accueil	
	Développer son esprit critique	
Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs	Accompagner les enfants à choisir et s'investir dans les projets d'animation	
	Permettre aux enfants de proposer de nouvelles activités	

L'évaluation de ces objectifs seront réalisés de la manière suivante :

- **Avec les enfants :**

Les bilans des enfants sont des temps nécessaires pour exprimer leurs besoins et envies. Régulièrement, un outil adapté à la tranche d'âge sera proposé par les animateurs.

- **Avec les parents :**

Ponctuellement, les parents pourront être sollicités pour répondre à des questions spécifiques au fonctionnement de l'accueil de loisirs. Ces temps pourront être proposés notamment sur des soirées ou des événements spécifiques. Ils pourront être partagés avec les enfants.

- **Avec l'équipe :**

L'évaluation avec l'équipe est primordiale pour savoir si les objectifs ont été atteints. Cette dernière se fait tout au long de l'année sous différentes formes (réunions, entretiens, temps de préparation...). Ces temps sont nécessaires pour analyser les éléments positifs et

III. Le périscolaire Harmonie Rebatel

1. Carte d'identité

L'école Harmonie et l'école Rebatel est implantée dans le quartier de Monplaisir Lumière.

Elle est située au 26 rue du DR Rebatel.

L'école Harmonie dispose d'une cour extérieure aménagée avec des jeux d'extérieur permanents, d'une salle de motricité, d'un grand hall avec un coin BCD, de quatre couchettes et la possibilité de bénéficier des salles de classe. La cantine utilisée est celle de l'école Rebatel accessible par une passerelle au niveau du premier étage.

L'école Rebatel dispose de 3 cours extérieures, un gymnase, une salle des tapis, une BCD, une salle informatique ainsi que la possibilité de bénéficier des salles de classe. Il y a également une cantine.

L'école maternelle Harmonie accueille des enfants de la petite section à la grande section.

L'école élémentaire Rebatel accueille des enfants du CP au CM2.

2. L'équipe périscolaire

- ✓ 10 animateurs en maternelle et 6 en élémentaire
- ✓ 6 ATSEM¹ : elles accompagnent les enseignants de maternelle sur le temps scolaire et interviennent sur les pauses méridiennes auprès des enfants lors du repas, du temps d'animation et du temps de repos des enfants.
- ✓ 3 ASEP : elles s'occupent de l'entretien de l'école et interviennent sur les pauses méridiennes auprès des enfants en élémentaire, notamment lors du repas et du temps d'animation

¹ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

3. Fonctionnement

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
De 7h50 à 8h20	ACCUEIL DU MATIN durée : 30mn			ACCUEIL DU MATIN durée : 30mn	
De 8h30 à 12h	TEMPS SCOLAIRE durée : 3h30		LES ATELIERS DU MERCREDI durée : 3h30	TEMPS SCOLAIRE durée : 3h30	
De 12h à 14h15	PAUSE DU MIDI durée : 2h15			PAUSE DU MIDI durée : 2h15	
De 14h15 à 16h45	TEMPS SCOLAIRE durée : 2h30			TEMPS SCOLAIRE durée : 2h30	
De 16h45 à 18h30	peps! du Soir durée : 1h45			peps! du Soir durée : 1h45	
	DÉPART ÉCHELONNÉ À PARTIR DE 17h45				

Il y a différents temps d'accueil périscolaire dans la semaine.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- ✓ Temps du midi (TM) : 12h-14h05
- ✓ Temps du soir (PEPS) : 16h45 – 18h30

Mercredi :

- ✓ Accueil du matin (AME) : 8h30 - 12h00

a. Temps méridiens

Maternelle Harmonie

<u>1ER SERVICE</u>	<u>2EME SERVICE</u>
11h50 - 12h00 Prise de poste	11h50 - 12h00 Prise de poste
12h00 – 12h15 Prise d'information, récupération, appel et Hygiène	12h00 – 12h05 Prise d'information, récupération, appel
12h15 – 12h55 REPAS	12h05 - 12h35 Temps libre encadre pour la moitié du groupe et projets d'animation pour l'autre moitié
12h55 – 13h05 Hygiène	12h35– 13h05 Le groupe qui était en projets d'animation va en temps libre et le groupe qui était en temps libre va en projets d'animation
13h05 – 14h05 COUCHETTES	13h05 – 13h10 Hygiène
14h05 – 14h15 Debrief du temps en équipe d'animation	13h10 – 13h50 REPAS
	13h50 – 14h00 Hygiène, retour en classe
	14h00 – 14h05 Temps Zen
	14h05 – 14h15 Débrief du temps en équipe d'animation

Elémentaire Rebatel

<u>1ER SERVICE</u> 11h50 - 12h00 Prise de poste 12h00 - 12h10 Prise d'information, récupération, appel et temps d'hygiène 12h10 - 12h45 REPAS 13h00 - 13h45 Projets ou temps libre encadré 13h45 - 13h55 Regroupement par classes dans différents endroits de la cour puis retours en classe 13h55 - 14h05 Temps Zen dans la classe 14h05 - 14h15 Débrief du temps en équipe d'animation	<u>2EME SERVICE</u> 11h50 - 12h00 Prise de poste 12h00 - 12h05 Prise d'information, récupération, appel 12h10 - 12h45 Projet ou temps libre encadré 12h45 - 13h00 Temps d'hygiène 13h00 - 13h45 REPAS 13h45 - 13h55 Regroupement par classes dans différents endroits de la cour puis retours en classe 13h55 - 14h05 Temps Zen dans la classe 14h05 - 14h15 Débrief du temps en équipe d'animation
---	---

Planning des services de cantine (1^{er} et 2^{ème} service)

	Du lundi 2 septembre au vendredi 18 octobre	Du lundi 4 novembre a vendredi 20 décembre	Du lundi 6 janvier au vendredi 21 Février	Du lundi 10 mars au au vendredi 18 Avril	Du Lundi 5 Mai au Vendredi 5 juillet
1 ^{er} service	CM2	CE2	CE1	CM1	CE2
1 ^{er} service	CM2	CE2	CE1	CM1	CE2
1 ^{er} service	CM1	CM2	CE2	CP	CP
1 ^{er} service	CM1	CM2	CE2	CP	CP
1 ^{er} service	CE2	CM1	CP	CM2	CE1
2 ^e service	CE2	CM1	CP	CM2	CE1
2 ^e service	CE1	CP	CM2	CE1	CM1
2 ^e service	CE1	CP	CM2	CE1	CM1
2 ^e service	CP	CE1	CM1	CE2	CM2
2 ^e service	CP	CE1	CM1	CE2	CM2

b. Temps PEPS

Organisation :

- ✓ 16h45 : Les animateurs référents récupèrent les enfants de chaque classe.
- ✓ 16h50-17h05 : Goûter dans la cour de récréation
- ✓ 17h05 : Les enfants se répartissent dans les différents espaces d'activités (voir image ci-dessous)
- ✓ 17h45\18H30 : Les parents peuvent entrer par l'entrée principale pour récupérer leurs enfants

Il est important lors de ces temps de donner à jouer, jouer et faire jouer dans l'écoute, la bienveillance, le respect et l'inclusion.

c. Temps AME

Les inscriptions et tarifs

Les inscriptions initiales sont réalisées par la Ville de Lyon en lien avec la Direction de chaque école. Les tarifs des accueils périscolaires (hors temps méridien dont le prix est inclus dans le prix du repas) sont fixés par la Ville de Lyon et sont fonction de votre QFM (Quotient Familial Municipal (cf site de la MJC → <https://www.mjcsanssouci.fr/>))

Conclusion

Les temps périscolaires sont des temps spécifiques et précieux dans la journée d'un enfant. Ils sont de courtes durées et touchent un grand nombre d'enfants.

Ils doivent prendre en compte le rythme de vie de l'enfant en cohérence avec les autres temps de la journée.

Ces temps permettent de contribuer à l'évolution, l'apprentissage et l'épanouissement de l'enfant.